

AUTO ECOLE ECHIRE

LA CHAURASIENNE

E4107900100

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Il est interdit d'agresser physiquement ou verbalement le personnel de l'auto école ainsi que les candidats

Article 2

Il est interdit de fumer ou vapoter dans les locaux ainsi que dans les véhicules de l'auto école

Article 3

Une tenue propre et correcte est exigée dans l'enceinte de nos locaux ainsi que dans nos voitures pas de casquettes ou chapeau lors des cours de conduite et des chaussures adaptées à la conduite

Article 4

Il est interdit d'écrire sur les murs , les chaises, toutes dégradations des locaux ou des véhicules faites volontairement seront pénalisées financièrement

Article 5

Toutes leçons de conduite non décommandées 48h à l'avance seront facturées sauf cas particulier (un justificatif pourra etre demandé)

Article 6

Vous ne devez pas être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants lorsque vous êtes en leçon de code ou de conduite

Article 7

Il est interdit de perturber de quelques manières les cours de conduite ou de code

Article 8

Les portables doivent être éteints lors des leçons de code et de conduite

Article 9

Vous devez respecter les horaires de formation fixés par l'auto école

Article 10

Vous devez respecter les consignes de sécurité en cas de demande de vos formateurs

Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une rupture de contrat